

Brevets, marques et financement des start-up

Performances de financement et de sortie des start-up européennes

Octobre 2023 | Résumé



Résumé

La croissance spectaculaire de l'écosystème des start-up européennes observée ces dernières années est un atout majeur pour l'économie du Vieux Continent. Les start-up sont de plus en plus considérées comme des moteurs de la croissance économique, très précieux pour relever les grands défis européens que sont la numérisation, la durabilité et la compétitivité de l'industrie grâce à l'innovation. Néanmoins, l'Europe reste confrontée à des défis importants pour combler son déficit de financement par rapport aux États-Unis.

La présente étude examine le rôle des droits de propriété intellectuelle (DPI) – en particulier des brevets et des marques – dans la facilitation de l'accès au financement pour les start-up européennes. Elle évalue à cet effet les liens entre le dépôt de DPI par les start-up et leur succès en matière de levée de capital-risque, ainsi que l'effet de signal associé aux brevets et aux marques comme facteurs prédictifs de stratégies de sortie réussies pour les investisseurs.

Ces questions sont particulièrement pertinentes aujourd'hui, après le choc du COVID-19 et le récent resserrement de la politique monétaire, qui ont entraîné une baisse des investissements dans les start-up européennes en 2022. À l'heure où la réduction des dépenses de capital-risque et l'affaiblissement des prévisions de croissance mettent fin à une ère caractérisée par un accès aisé au capital-risque, les droits de propriété intellectuelle méritent une grande attention, car ils permettent aux start-up d'exploiter la valeur potentielle de leurs actifs intellectuels, et de signaler cette valeur aux investisseurs.

Principaux résultats

En moyenne, 29 % des start-up européennes ont déposé une demande d'enregistrement de droits de propriété intellectuelle, bien qu'il existe des différences significatives entre les secteurs d'activité.

La biotechnologie est de loin le secteur le plus intensif en matière de propriété intellectuelle, près de la moitié des start-up actives dans ce domaine utilisant des brevets ou des marques déposées. Parmi les autres secteurs à forte intensité de propriété intellectuelle figurent les sciences et l'ingénierie (25 % d'utilisateurs

de brevets et 38 % d'utilisateurs de marques), les soins de santé (20 % d'utilisateurs de brevets et 40 % d'utilisateurs de marques) et l'industrie manufacturière (20 % d'utilisateurs de brevets et 36 % d'utilisateurs de marques). Les start-up ayant enregistré des droits de propriété intellectuelle sont présentes dans tous les secteurs, avec une plus grande dépendance à l'égard des marques dans les secteurs peu intensifs en matière de propriété intellectuelle, tandis que les start-up qui utilisent des brevets ont tendance à être plus concentrées dans un nombre plus limité de secteurs technologiques.

Figure E1

Part des start-up ayant déposé des demandes de brevets ou de marques, par secteur



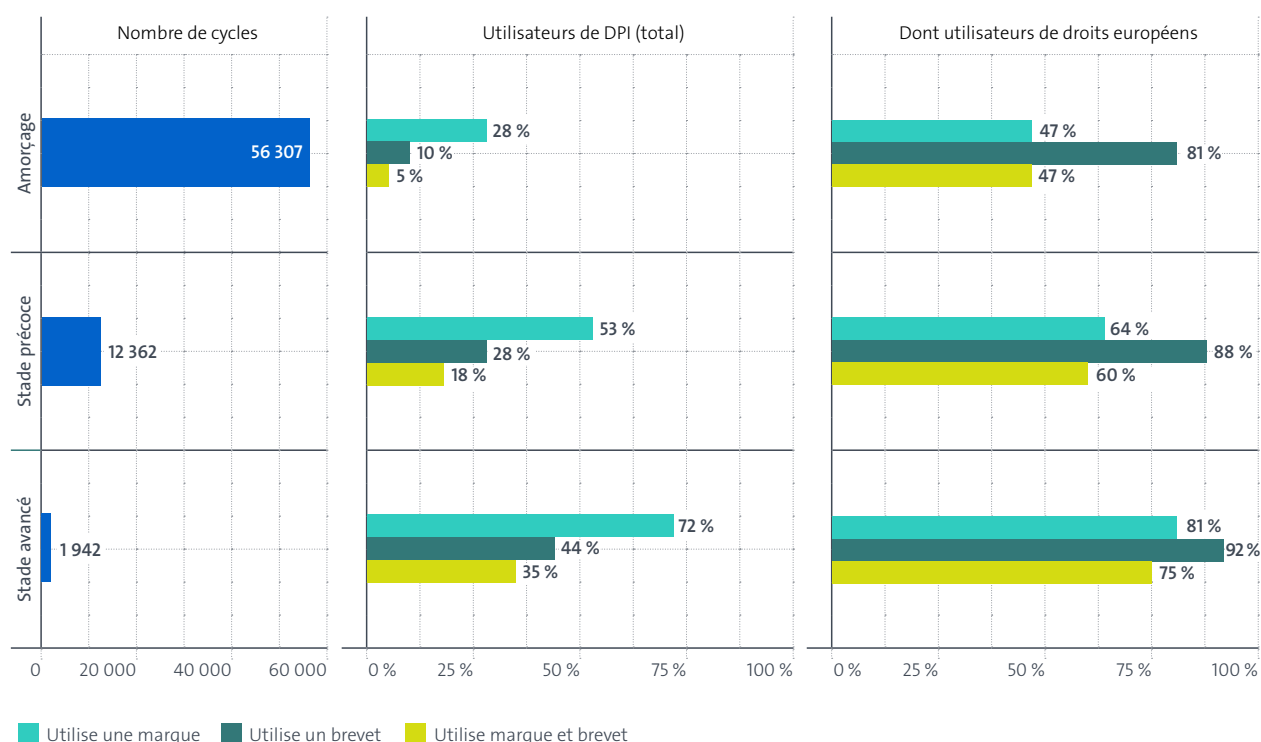
Remarque la figure compare les parts des demandeurs de brevets et de marques par secteur dans l'échantillon initial. La taille des cercles représente le nombre de sociétés relevant du secteur dans l'échantillon initial.

Les start-up utilisent de plus en plus de droits de PI au fur et à mesure de leur croissance, et mettent fortement l'accent sur les droits de propriété intellectuelle européens à tous les stades de leur développement.

Alors que 10 % des start-up ayant fait l'objet d'un financement par le capital-risque au stade d'amorçage ont déposé une demande de brevet, cette proportion passe à 28 % au stade précoce et à 44 % au stade avancé (séries C et suivantes). La part des utilisateurs de marques augmente également, passant de 28 % au stade d'amorçage à 53 % au stade précoce et à 72 % au stade avancé. Parmi les start-up utilisateurs d'un brevet au stade d'amorçage, plus de 80 % ont déposé une demande de brevet européen. La part des start-up utilisateurs d'une marque et ayant déposé une demande de marque communautaire passe de 47 % au stade d'amorçage à 81 % au stade avancé.

Figure E2

Part des start-up utilisateurs de DPI à des stades de financement différents

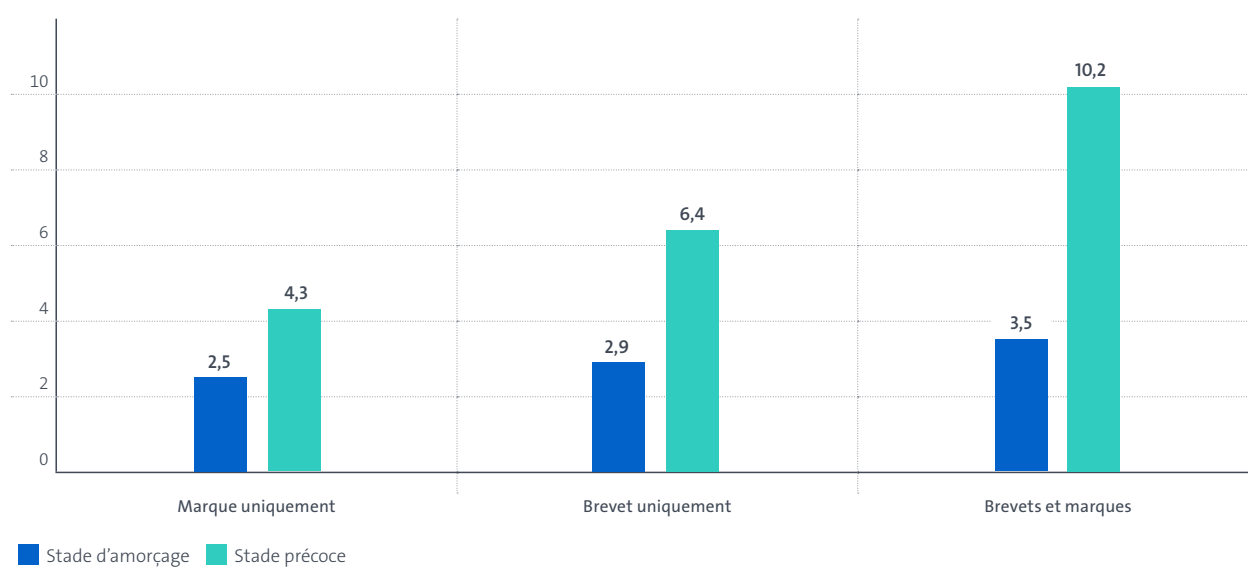


Remarque : le premier panneau représente le nombre d'événements à chaque cycle de financement. Le deuxième panneau représente la part des start-up ayant déposé diverses combinaisons de DPI avant la date du cycle de financement. Le troisième panneau représente, pour chaque catégorie, la part des start-up ayant déposé une demande de protection sous la forme d'une marque communautaire, d'un brevet européen ou des deux avant la date du cycle de financement.

Le dépôt de demandes de brevets et de marques au stade d’amorçage ou au stade précoce est associé à une plus grande probabilité de financement ultérieur par le capital-risque. Cette corrélation est particulièrement marquée au stade précoce, avec une probabilité de financement 4,3 fois plus élevée pour les start-up ayant déposé des marques et une probabilité de financement 6,4 fois plus élevée pour les start-up ayant déposé des brevets. Les start-up ayant déposé des marques et des brevets ont le plus de chances de bénéficier d’un financement, tant au stade d’amorçage qu’au stade précoce.

Figure E3

Augmentation de la probabilité de financement pour les start-up en cas de demande préalable de brevet ou de marque



La probabilité de financement ultérieur par le capital-risque est encore plus élevée en cas de dépôt de demandes de brevets et de marques européens.

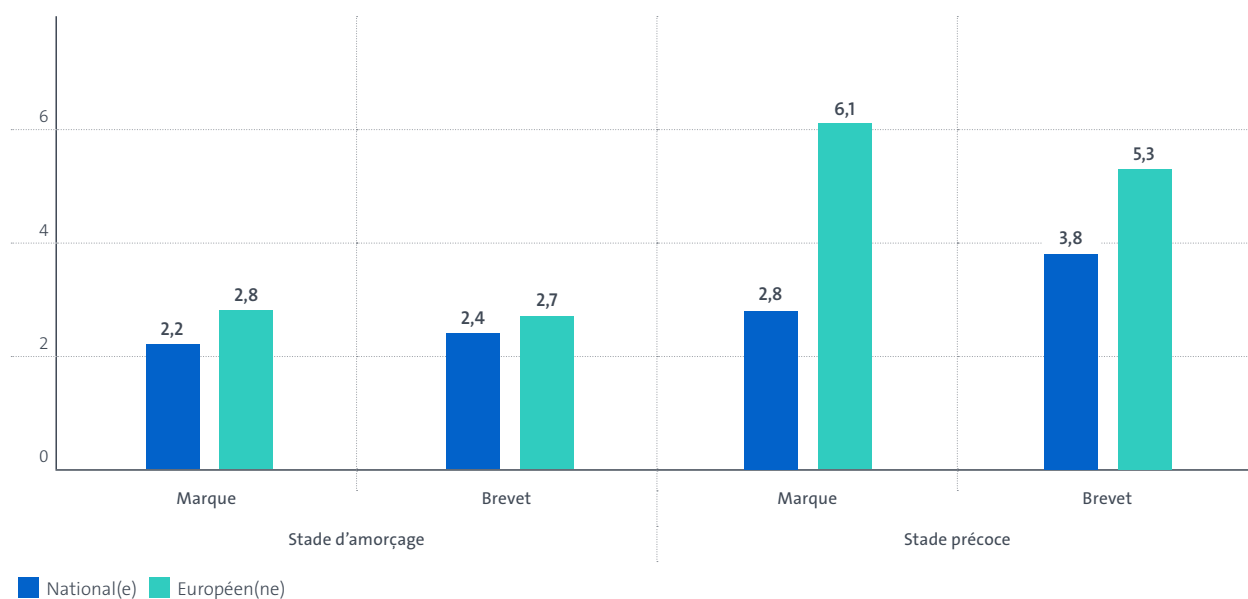
Ce résultat peut déjà être observé au stade d'amorçage, mais est particulièrement marqué au stade précoce.

Les start-up ayant déposé une demande de marque communautaire ont 6,1 fois plus de chances d'obtenir un financement au stade précoce, contre 2,8 fois pour celles qui n'ont déposé qu'une demande de marque nationale.

Les brevets européens sont associés à une probabilité de financement 5,3 fois plus élevée au stade précoce, contre 3,8 fois pour le nombre relativement réduit de start-up ne détenant que des brevets nationaux.

Figure E4

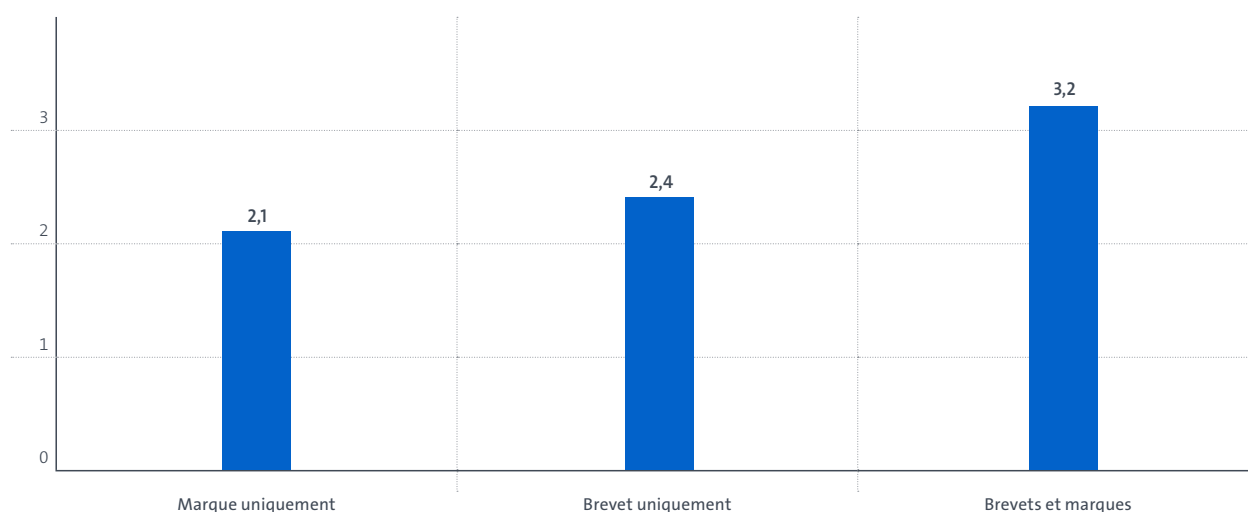
Augmentation de la probabilité de financement pour les start-up en cas de demande de brevet ou de marque européen(ne) et en cas de demande de brevet ou de marque national(e)



En ce qui concerne les investisseurs, la probabilité de sortie réussie est plus de deux fois supérieure en cas de demande de brevet et/ou de marque. La probabilité d'introduction en bourse ou d'acquisition est la plus élevée chez les start-up ayant déposé à la fois des brevets et des marques. On observe également une probabilité supérieure dans le cas de start-up ayant déposé des demandes de droits de propriété intellectuelle européens, par rapport aux start-up n'utilisant que des droits nationaux.

Figure E5

Augmentation de la probabilité de sortie pour les start-up en cas de demande préalable de brevet ou de marque



Le rapport complet peut être téléchargé à l'adresse suivante :

epo.org/startup-finance

euiipo.eu/startup-finance

© OEB, EUIPO 2023

ISBN 978-3-89605-355-8

